

### **I – Le coût de la formation est pris en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers : OPCO, Caisse des dépôts et consignations, France Travail, AGEFIPH, VIVEA, Transition Pro, Région, SESAME, etc.**

- Il incombe au client « stagiaire ou apprenti ou apprenti » de fournir à l'organisme de formation « Coodev'AD » le dossier de financement à renseigner. L'organisme de formation « Coodev'AD » s'engage à le compléter et à le retourner au participant dans les plus brefs délais.
- L'inscription du client « stagiaire ou apprenti » ne sera considérée comme définitive qu'à réception de la prise en charge de l'organisme financeur et dans la limite des places disponibles.
- Si la prise en charge financière par l'organisme financeur n'est que partielle, le stagiaire ou apprenti doit régler le montant restant à sa charge.
- Une facture lui sera envoyée qui précisera le montant à sa charge.
- Une convocation individuelle lui indiquant la date et le lieu de formation ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui sera adressée par mail.

### **II - Le coût de la formation fait l'objet d'un financement personnel du stagiaire ou apprenti**

- Dès réception de sa demande d'inscription, un plan de financement lui sera adressé accompagné d'une convention de formation professionnelle, documents qu'il devra retourner dûment signés à l'organisme de formation « Coodev'AD », pour valider son inscription.
- Au-delà du délai de rétractation légal dont il bénéficie (10 jours à compter de la signature du contrat), il doit faire parvenir à l'organisme de formation « Coodev'AD » par chèque ou par virement un montant de 30 % du montant de la formation.
- Le solde du montant de la formation devra être réglé conformément à l'échéancier défini dans le contrat. Une facture lui sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Le stagiaire ou apprenti devra faire parvenir à l'organisme de formation « Coodev'AD » au premier jour de formation, les éléments attestant de sa protection sociale et de sa couverture pour les risques accident du travail / maladie professionnelle. Si le stagiaire ou apprenti n'est pas couvert, il est de sa responsabilité d'adhérer, à ses frais, pour la durée de la formation, à une assurance volontaire individuelle auprès de la CPAM du lieu de son résidence.
- Une convocation individuelle lui indiquant la date et le lieu de formation ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui sera adressée par mail.

### **III - Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur**

- À réception de sa demande d'inscription, une confirmation de l'enregistrement de l'inscription lui sera adressée sous 10 jours, accompagnée d'une convention de formation professionnelle.
- L'employeur doit confirmer la demande par courrier au moyen d'un bon de commande (ou devis validé) et/ou de la convention de formation professionnelle signée. Cette confirmation validera l'inscription.
- En cas de prise en charge de tout ou partie du montant de la formation par un organisme tiers, l'employeur s'engage à en informer l'organisme de formation « Coodev'AD » et à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.
- Si la prise en charge par un organisme tiers n'est que partielle, le solde est à la charge de l'employeur.
- Si l'employeur n'a pas fourni la preuve de la prise en charge par un organisme tiers dans un délai de 30 jours à compter du début de la formation, la facture sera établie au nom de l'employeur.
- Une convocation individuelle lui indiquant la date et le lieu de formation ainsi que les moyens d'accès au centre de formation lui sera adressée par mail.

### **Conditions financières**

- Le prix par stagiaire ou apprenti est indiqué sur un devis individualisé, fourni par l'OF « Coodev'AD ». Il indique le prix net de taxe. L'organisme de formation « Coodev'AD » ne propose ni repas, ni hébergement.
- En cas de prise en charge totale ou partielle par un organisme tiers, l'entreprise, ou selon le cas le

## **Conditions Générales de Vente – version décembre 2025**

### *Siège social*

2 rue Anatole France 38100 GRENOBLE

(T) 0649302456 - (M) coodevad@gmail.com

Association loi 1901 - W381018734 - SIRET 82803014800013 - APE 9499Z

stagiaire ou apprenti, s'engage à payer le montant qui resterait dû à l'organisme de formation « Coodev'AD » en cas de défaillance dudit organisme.

### Désistement - abandon - interruption

– Tout désistement devra être confirmé par courrier écrit au plus tard 8 jours ouvrés avant le début de la formation.

– Au-delà de ce délai, l'organisme de formation « Coodev'AD » facturera les débits suivants :

- 50 % du montant de la formation si le désistement intervient entre le 8ème et le 1er jour ouvré précédant l'ouverture du cursus,
- 100 % du montant de la formation s'il intervient le 1er jour de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation.

– Dans le cas où l'organisme tiers ne prend pas en charge le montant de la quote-part de la formation non effectuée par le stagiaire ou apprenti, celui-ci devra être réglé à l'organisme de formation « Coodev'AD » selon les modalités suivantes :

1. Si la formation est prise en charge (totalement ou partiellement) par un organisme tiers, le stagiaire ou apprenti s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à l'organisme de formation « Coodev'AD »

2. Si le montant de la formation est pris en charge par le stagiaire ou apprenti, le stagiaire ou apprenti s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à l'organisme de formation « Coodev'AD »

3. Si la formation est prise en charge par l'employeur directement ou via un organisme tiers, l'employeur s'engage à payer l'intégralité du montant restant dû à l'organisme de formation « Coodev'AD »

En cas d'abandon de la formation (cas de force majeure dûment reconnu par la jurisprudence en vigueur guerre, tremblement de terre, etc.), seules les heures de prestations réalisées seront dues.

Toute formation commencée et interrompue sur décision de l'organisme de formation « Coodev'AD » suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un participant reste due dans son intégralité.

### Report et/ou non réalisation de la prestation de formation

– L'organisme de formation « Coodev'AD » se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation au plus tard deux semaines avant le début de la formation sans que le stagiaire ou apprenti et/ou l'entreprise puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

– En cas de formation annulée, le stagiaire ou apprenti et/ou l'entreprise en seront avisés par courrier ou par mail dans le respect de ces délais et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

### Modalités pratiques - responsabilités

– L'organisme de formation « Coodev'AD » se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

– Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu, les modalités d'organisation et les moyens utilisés tels que définis sur la fiche technique de formation sont susceptibles d'être modifiés à l'initiative du responsable de la formation.

– Par ailleurs, l'organisme de formation « Coodev'AD » ne pourra être tenu pour responsable des modifications susceptibles d'intervenir en cours de formation à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

– Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation, sous réserve d'une participation conforme aux exigences de l'organisme de formation « Coodev'AD ».

– Le stagiaire ou apprenti est tenu de respecter le règlement intérieur, affiché dans les locaux.

– Les stagiaires ou apprentis qui utilisent leur véhicule personnel pour venir dans les locaux de formation « Coodev'AD » sont tenus de vérifier auprès de leur assureur qu'ils sont couverts pour ces trajets.

### Litiges

Toute notification d'inscription vaut acceptation de ces conditions. En cas de litige, la juridiction compétente du lieu de l'organisme de formation « Coodev'AD » sera saisie.

Les conditions générales intervenant entre les organismes tiers, les employeurs ou leurs mandataires, et/ou les participants ne sont pas opposables aux présentes conditions.

## Conditions Générales de Vente – version décembre 2025

*Siège social*

2 rue Anatole France 38100 GRENOBLE

(T) 0649302456 - (M) coodevad@gmail.com

Association loi 1901 - W381018734 - SIRET 82803014800013 - APE 9499Z